

Paris, le 16 décembre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU CCSF

Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), a rendu public le rapport annuel 2013 du CCSF.

L'activité du CCSF au cours de l'année 2013 a été particulièrement riche, tant sur le plan des débats que sur celui du nombre et de la qualité des sujets traités.

Le CCSF s'est impliqué dans la préparation et la mise en œuvre de dispositions de la loi bancaire du 26 juillet 2013 portant notamment sur l'information préalable des clients des banques en matière de frais bancaires et sur le plafonnement de ces frais.

Le CCSF a poursuivi ses travaux relatifs à la lutte contre l'exclusion bancaire dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté arrêté par Gouvernement en janvier 2013.

Par ailleurs, a été publié le deuxième rapport de l'observatoire des tarifs bancaires du CCSF, qui a notamment constaté le développement dans un certain nombre d'établissements de crédit d'une nouvelle ligne tarifaire relative aux frais de tenue de compte, ce qui a conduit le ministre des Finances à demander au CCSF d'intégrer ces frais dans l'extrait standard des tarifs.

S'agissant des moyens de paiement, et pour répondre au besoin d'information du public, le CCSF a publié deux dépliants d'information présentant et expliquant les conséquences pour les consommateurs de la généralisation des virements et des prélèvements SEPA.

Le CCSF a approfondi ses travaux dans le domaine des comparateurs d'assurance sur internet en émettant un avis sur les comparateurs dans le domaine de l'assurance complémentaire santé en accord avec les sites de comparateurs.

Le Comité a, en outre, été consulté à plusieurs reprises dans le cadre de la préparation de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, aussi bien sur l'assurance emprunteur que sur les assurances de dommages, confirmant ainsi la place du CCSF dans les concertations menées par les pouvoirs publics pour la préparation et le suivi des réformes concernant le secteur financier et la protection des consommateurs.

Le CCSF a lancé des travaux nouveaux en matière d'information précontractuelle dans le domaine de l'assurance dépendance. Il a contribué au débat relatif au financement participatif (crowdfunding). Enfin, pour les médiations du secteur financier, il a suivi avec attention les premiers travaux de transposition de la directive européenne du 21 mai 2013 relative au règlement extra-judiciaire des litiges de consommation.

**Contacts :**

Daphné Salon-Michel  
Catherine Le Rudulier  
Jean-Marc Lherm

Téléphone : 01 42 92 36 92  
Téléphone : 01 42 92 62 52  
Téléphone : 01 42 92 91 44